



SOPRAGGLO

ESCLES

4 Route de Fouilloy
60220 ESCLES ST PIERRE
Tél : 03 44 04 20 20 Fax : 03 44 04 51 49

Bon No : 001098805		1ere Gachée : 14:22 (1)		Date : 30/06/2026 012606249251		Zone : ZONE 02	
Quantité : 3.50 m3		Réf. commande(2) :		Véhicule : ED749MP		SOP09	
Client : PINTO ENT PINTO		Chantier : GRANDVILLI GRANDVILLIERS		Chauffeur : JULIEN		Transport : JULIEN	
48 RUE JULES VERNE BP 90114 35301 FOUGERES CEDEX		20 AVENUE SAGET LIN 2000 60210 GRANDVILLIERS					
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
ATTENTE 14:41		Quantite Origine : 6.00 m3 Quantite Restante : 0.00 m3 Livree Reelle : 3.50					
Code Formule 829XC1		Désignation(6)(8) BPS NF EN 206 A2/CN		Certification		Classe d'exposition(3) XC1, XC2(F)	
				Classe chlorure 0.40 %		Consistance(7) S3 (100 à 150 mm)	
				Dmax 22.4			
Ciment(type et classe) CEMII/A -LL 42.5R CE CP2NF		Additions(type) 254		Dosage(C+Ka)(5) 254		Résistance caractéristique(4) C 25/30	
Appellation commerciale : BPS C25/30 XC1(F) D22 S3 II 42		Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 17°C			
Propriétés spécifiées :							
SERVICES		ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE			
		PRE 510 1.1 %		Nom:		Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:		Signature:					

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non